

## AVIS DU CMF

### **Offre Publique de Retrait -OPR-**

#### **Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait visant les actions de la Société de Production Agricole de Teboulba « SOPAT »**

Par décision n°71 du 06 octobre 2023, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait visant les actions de la Société de Production Agricole de Teboulba « SOPAT ».

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société SOPAT et des intermédiaires en bourse que les sociétés du groupe « La Rose Blanche » : «MEDIGRAIN», « Les Grands Silos du Sud », « UNAGRO », « Les Aliments Composés du Nord- ACN », la « Société Tunisienne de Production Alimentaire- STPA » et « Les Grands Moulins du Cap Bon », détenant de concert avec les sociétés du même groupe : « Gallus », « Les Minoteries des Centres et Sahel Réunion -MCSR », « Les Couscousseries du Sud » et « Les Pâtes Warda », 36 213 253 actions SOPAT, représentant 95,65% des droits de vote de ladite société, lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition par les sociétés «MEDIGRAIN», « Les Grands Silos de Sud », « UNAGRO », « Les Aliments Composés du Nord- ACN », la « Société Tunisienne de Production Alimentaire- STPA » et « Les Grands Moulins du Cap Bon », des actions que toutes les sociétés sus-visées ne détiennent pas dans le capital de la SOPAT et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

#### **I - INFORMATIONS GENERALES :**

##### **1. Présentation de la SOPAT :**

**- Date de constitution :** 04 Mars 1988

**-Identifiant unique:** 022671 F

**- Objet social (article 2 des statuts) :**

La SOPAT a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux ;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovin, bovin, caprin ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;

- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités ;
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

**- Renseignements concernant le capital :**

- **Capital social** : 37 861 250 dinars
- **Nombre total des droits de vote** : 37 861 250 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 37 861 250 actions

**2. Structure du capital au 15 décembre 2022 :**

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Initiateurs :</b>	<b>17 389 859</b>	<b>45,93%</b>	<b>17 389 859</b>	<b>45,93%</b>
Société «MEDIGRAIN »	7 689 931	20,31%	7 689 931	20,31%
Société « Les Grands Silos de Sud »,	1 575 090	4,16%	1 575 090	4,16%
Société « UNAGRO »,	1 312 038	3,47%	1 312 038	3,47%
Société « Les Aliments Composés du Nord- ACN »,	1 425 100	3,76%	1 425 100	3,76%
Société « Société Tunisienne de Production Alimentaire-STPA »	1 250 100	3,30%	1 250 100	3,30%
Société « Les Grands Moulins du Cap Bon »	4 137 600	10,93%	4 137 600	10,93%
<b>Sociétés agissant de concert:</b>	<b>18 823 394</b>	<b>49,72%</b>	<b>18 823 394</b>	<b>49,72%</b>
Société «Gallus»	15 652 394	41,34%	15 652 394	41,34%
Société «Les Minoteries des Centre et Sahel Réuniones-MCSR »	1 920 800	5,07%	1 920 800	5,07%
Société «Les Couscousseries du Sud»	625 100	1,65%	625 100	1,65%
Société «Les Pâtes Warda»	625 100	1,65%	625 100	1,65%
<b>Autres actionnaires</b> (nombre: 504)	<b>1 647 997</b>	<b>4,35%</b>	<b>1 647 997</b>	<b>4,35%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 861 250</b>	<b>100,00%</b>	<b>37 861 250</b>	<b>100,00%</b>

### 3. Composition actuelle du conseil d'administration (3) :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Kamel BELKHIRIA	Président	Lui-même	2023-2025 <sup>(1)</sup>
MEDIGRAIN	Administrateur	M. Mohamed REKIK	2023-2025 <sup>(1)</sup>
MCSR	Administrateur	M. Kamel BELKHIRIA	2023-2025 <sup>(1)</sup>
ACN	Administrateur	M. Abdelhamid OMRANE	2023-2025 <sup>(1)</sup>
GALLUS	Administrateur	M. Skander MAKNI	2023-2025 <sup>(1)</sup>

(1) Nommés par l'AGO du 20/09/2023

### 4. Transactions récentes :

Néant

### 5. Situation financière de la société :

#### 5-1 Etats financiers individuels de la SOPAT arrêtés au 31 décembre 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n°6941 du 08/09/2023.

#### 5-2 Indicateurs d'activité trimestriels de la SOPAT arrêtés au 30 juin 2023 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6907 du 21/07/2023.

## II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

### 1. Présentation des initiateurs :

Il s'agit de :

- La société « MEDIGRAIN », société anonyme de droit tunisien, spécialisée dans le négoce des céréales entrant dans la composition des aliments pour le bétail, créée en 2008 et son capital s'élève à 1 500 000 dinars détenu notamment par « M. Kamel BELKHIRIA » à raison de 69,80% ;
- La Société « Les Grands Silos de Sud - GSS », société anonyme de droit tunisien, spécialisée dans la collecte et le stockage des céréales, créée en 2008 et son capital s'élève à 4 900 000 dinars détenu notamment par la société « MEDIGRAIN » à raison de 78,42% ;
- La société « UNAGRO », société à responsabilité limitée de droit tunisien, spécialisée dans l'importation, l'exportation, la distribution et la commercialisation des produits alimentaires, créée en 1994 et son capital s'élève à 8 500 000 dinars détenu notamment par la société « MEDIGRAIN » à raison de 73% ;
- La société « Les Aliments Composés du Nord -ACN », société anonyme de droit tunisien, spécialisée dans l'industrie des aliments composés pour le bétail, créée en 2003 et son capital s'élève à 8 200 000 dinars détenu notamment par les sociétés « MEDIGRAIN » et « UNAGRO » à raison de, respectivement, 56,24% et 32,76% ;
- La Société « STPA », société anonyme de droit tunisien opérant dans le secteur industriel, créée en 1973 et son capital s'élève à 27 280 000 dinars détenu notamment par les sociétés « Les Minoteries des Centres et Sahel Réunies - MCSR » et « MEDIGRAIN » à raison de, respectivement, 37,01% et 34,52% ;
- La société « Les Grands Moulins du Cap Bon », société anonyme de droit tunisien opérant dans le secteur industriel, créée en 2008 et son capital s'élève à 7 200 000 dinars détenu notamment par les sociétés « Les Minoteries des Centres et Sahel Réunies - MCSR », « MEDIGRAIN », « Les Couscouseries du Sud » et « STPA » à raison de 23,64% pour chacune ;

agissant de concert avec :

- La société « GALLUS », société anonyme de droit tunisien, spécialisée dans l'élevage de poulet de chair, créée en 2009 et son capital s'élève à 36 671 086 dinars détenu notamment par les sociétés « MEDIGRAIN » et « Les Minoteries des Centres et Sahel Réunion - MCSR » à raison de, respectivement, 41,08% et 33,83% ;
- La société « Les Couscousseries du Sud », société anonyme de droit tunisien opérant dans le secteur industriel, créée en 1976 et son capital s'élève à 5 000 000 dinars détenu notamment par les sociétés « Les Minoteries des Centres et Sahel Réunion - MCSR » et « MEDIGRAIN » à raison de, respectivement, 37% et 34,52% ;
- La société « Les Minoteries des Centres et Sahel Réunion - MCSR », société à responsabilité limitée de droit tunisien opérant dans le secteur industriel, créée en 1932 et son capital s'élève à 18 720 000 dinars détenu notamment par M. Kamel BELKHIRIA à raison de 84,83%
- La société « Les Pâtes Warda », société anonyme de droit tunisien opérant dans le secteur industriel, créée en 1995 et son capital s'élève à 21 000 000 dinars détenu notamment par la société « Les Minoteries des Centres et Sahel Réunion - MCSR » et « M. Kamel BELKHIRIA » à raison de, respectivement, 81,51% et 17,85%.

## **2. But de l'Offre Publique de Retrait et intentions des initiateurs à l'égard de la société visée :**

Le flottant actuel de la société « SOPAT » sur le marché boursier s'élève à 1 647 997 titres, soit l'équivalent de 4,35% du capital de ladite société.

Au regard de la faible part détenue par le public dans la société, les sociétés « MEDIGRAIN », « Les Grands Silos de Sud », « UNAGRO », « Les Aliments Composés du Nord- ACN », « Société Tunisienne de Production Alimentaire- STPA » et « Les Grands Moulins du Cap Bon » agissant de concert avec les personnes morales susmentionnées, se propose de racheter les actions restantes et de retirer la société « SOPAT » de la cote de la Bourse.

## **3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :**

La Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI » en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis à Boulevard de la terre Immeuble Ines, Centre Urbain Nord- 1080 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPR et chargé de la réalisation de l'opération.

## **4. Nombre de titres visés par l'offre :**

**1 647 997** actions représentant **4,35%** du capital de la société SOPAT (**4,35%** des droits de vote).

## **5. Prix de l'offre :**

**2,050 dinars** l'action de nominal 1 dinar.

## **6. Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix des actions de la société visée :**

Ce prix est supérieur au prix déterminé par le calcul de la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les soixante jours de bourse précédant la publication de l'avis de dépôt du projet d'offre publique et ce, conformément aux dispositions de l'article 158 du Règlement Général de la Bourse.

## **7. Période de validité de l'offre :**

L'OPR est ouverte pendant **15** séances de bourse, du **11 octobre 2023** au **31 octobre 2023 inclus**.

#### **8. Engagement de l'initiateur de l'offre :**

Les sociétés «MEDIGRAIN», « Les Grands Silos de Sud », « UNAGRO », « Les Aliments Composés du Nord- ACN », la « Société Tunisienne de Production Alimentaire- STPA » et « Les Grands Moulins du Cap Bon », initiatrices, de l'OPR se déclarent uniques acquéreuses des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération et s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des actions de la société SOPAT qui seront offertes à la vente sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **9. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :**

La Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI », intermédiaire en Bourse, représenté par son Président Directeur Général, Monsieur Hafedh SBAA, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

#### **10. Transmission des ordres :**

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

#### **11. Résultat de l'Offre :**

A l'expiration du délai de validité de l'offre, les sociétés « MEDIGRAIN », « Les Grands Silos de Sud », « UNAGRO », « Les Aliments Composés du Nord- ACN », la « Société Tunisienne de Production Alimentaire- STPA » et « Les Grands Moulins du Cap Bon » informeront la BVMT du nombre de titres SOPAT acquis pendant cette période. La BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

**A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des actions de la Société de Production Agricole de Teboulba « SOPAT » ainsi que, le cas échéant, son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne seront prononcés et ce, en application des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994.**

**La cotation en bourse de la SOPAT reprendra à partir du 11 octobre 2023.**